

CHARTER CNH

Bienvenue au Cercle des Nageurs d'Hossegor

Ici, chacun trouve sa place, quel que soit son niveau, son âge ou son objectif. Certains viennent pour progresser, d'autres pour se dépasser, d'autres encore simplement pour retrouver le plaisir d'être dans l'eau.

Nous croyons que le mouvement dans l'eau favorise le bien-être physique, mental et social. Chaque activité du CNH est pensée autour de cette conviction.

Bienvenue au Cercle.

1. L'esprit du Cercle

Relier l'eau, les humains et la santé.

Le Cercle des Nageurs d'Hossegor est né d'une conviction simple : l'eau est bien plus qu'un terrain de pratique sportive. Elle est un espace de mouvement, de santé, de liberté et de lien.

Notre ambition est de proposer un cadre exigeant, sécurisant et bienveillant, où chacun peut progresser à son rythme, quel que soit son âge, son niveau ou son objectif.

Nous croyons :

- au plaisir avant la performance ;
- à la progression plutôt qu'à la comparaison ;
- au respect de chacun ;
- à la force du collectif ;
- à une pratique responsable en milieu naturel ;
- à la bienveillance et à l'exigence.

Le Cercle est avant tout une communauté.

Chacun contribue, par son attitude, à la qualité de l'expérience vécue par tous.

Réserver uniquement les séances auxquelles l'on est réellement en mesure de participer, annuler sa réservation dès que possible en cas d'empêchement, respecter les groupes de niveau et les consignes de l'encadrement participent pleinement à cet esprit.

Ces gestes simples permettent au plus grand nombre de profiter des activités proposées et font pleinement partie de la vie du Cercle.

2. Nos engagements

Le CNH s'engage à :

- proposer un encadrement qualifié ;
- placer la sécurité au cœur de chaque séance ;
- adapter les groupes au niveau des pratiquants ;
- respecter les sites naturels qui nous accueillent ;
- accueillir chacun avec écoute et respect.

3. Les engagements des adhérents

En rejoignant le Cercle, chaque adhérent s'engage à :

- respecter les autres pratiquants ;
- respecter les encadrants ;
- respecter les horaires ;
- respecter les lieux de pratique ;
- appliquer les consignes de sécurité ;
- prévenir en cas de problème de santé ;
- respecter les réservations effectuées et prévenir dès que possible en cas d'absence ;
- contribuer à permettre un accès équitable aux activités proposées ;
- contribuer à la bonne ambiance du groupe.

4. Le fonctionnement des séances

Les activités se déroulent principalement au lac d'Hossegor, à l'océan ou sur les sites annoncés.

Les lieux peuvent évoluer selon :

- la météo ;
- les marées ;
- la qualité de l'eau ;
- les conditions de sécurité.

Les informations sont communiquées via les outils numériques du CNH.

Les membres sont invités à arriver environ 10/15 minutes avant le début de la séance en tenue pour un démarrage de l'activité à l'heure prévue.

Le briefing fait partie intégrante de l'activité.

5. Les niveaux

Les choix pédagogiques, les groupes de niveau et les décisions prises par les encadrants dans l'intérêt de la sécurité et du bon déroulement des activités s'imposent à l'ensemble des adhérents.

6. Réservations et absences

Les séances fonctionnent sur réservation.

Afin de garantir un accès équitable aux activités, chaque adhérent est invité à réserver uniquement les séances auxquelles il est réellement en mesure de participer.

En cas d'empêchement, la réservation doit être annulée 24h avant afin de permettre à un autre adhérent de bénéficier de la place disponible. En cas d'annulation tardive, la séance est due pour les adhérents à la carte. Pour les adhérents à l'année, les annulations tardives ou les absences répétées non signalées pourront entraîner une limitation temporaire des réservations, voire une suspension.

En fonction de la fréquentation, le CNH pourra adapter les modalités de réservation (nombre de réservations simultanées, participation à plusieurs séances successives ou au cours d'une même journée, délais d'ouverture des réservations ou gestion des listes d'attente) afin de préserver un accès équilibré aux différents créneaux.

7. Santé

Chaque adhérent déclare pratiquer sous sa responsabilité et être apte à participer aux activités choisies.

Toute évolution de l'état de santé doit être signalée.

Selon les activités ou la réglementation, un certificat médical ou un questionnaire de santé pourra être demandé.

8. Assurance

Le CNH est couvert par une assurance Responsabilité Civile dans le cadre de ses activités.

Chaque adhérent reconnaît avoir été informé de l'intérêt de souscrire à titre personnel à une assurance individuelle Garantie Accident de la Vie couvrant les dommages corporels pouvant survenir lors de sa pratique.

9. Respect de l'environnement

Notre terrain de jeu est aussi un milieu vivant.

Nous nous engageons à :

- ne laisser aucun déchet ;
- préserver les espaces naturels ;
- respecter la faune et la flore ;
- respecter les autres pratiquants dans l'espace naturel où se déroulent les activités ;
- promouvoir une pratique responsable.

10. Responsabilité et effets personnels

Chaque adhérent est responsable de ses effets personnels avant, pendant et après les activités.

Le Cercle des Nageurs d'Hossegor ne dispose pas de vestiaires sécurisés ni de consignes sur les différents lieux de pratique. Il est donc recommandé de limiter les objets de valeur et de veiller à leur surveillance.

Le CNH ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol, d'oubli ou de détérioration des effets personnels des participants.

Chaque adhérent demeure également responsable du matériel personnel qu'il utilise lors des activités.

11. Droit à l'image et protection des données

Dans le cadre de la vie du Cercle, des photographies et vidéos peuvent être réalisées afin d'illustrer nos supports de communication.

Sauf opposition écrite adressée par courriel avant la première participation ou à tout moment de l'adhésion, chaque adhérent autorise le CNH à utiliser ces images à des fins de communication, sans contrepartie financière.

Le CNH s'engage à utiliser ces images dans le respect des personnes et de leur image.

Protection des données

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion du Cercle.

Conformément au RGPD, chaque adhérent peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données personnelles.

12. Conditions de fonctionnement

Adhésion annuelle

L'adhésion annuelle est personnelle et nominative. Elle donne accès aux activités correspondant à la formule choisie, dans la limite des capacités d'accueil des séances et dans le respect des règles de réservation définies par le CNH afin de garantir un accès équitable à l'ensemble des adhérents.

Païement

L'inscription devient définitive après réception :

- du dossier complet ;
- du règlement ;
- des éventuels documents médicaux pouvant être demandés par le CNH.

A la carte

Les cartes sont personnelles. Elles peuvent être utilisées au sein d'un foyer (couple, enfants, petit-enfants). Leur durée de validité est indiquée lors de l'inscription.

Une prolongation pourra être accordée en cas de blessure, grossesse ou problème médical justifié.

Annulations météo

La pratique en milieu naturel implique parfois des adaptations. En cas de conditions météorologiques défavorables ou de toute situation compromettant la sécurité, le CNH pourra :

- reporter la séance ;
- proposer une activité alternative ;
- exceptionnellement annuler la séance.

Chaque fois que cela sera possible, une solution de remplacement sera recherchée.

Calendrier des activités

Le calendrier annuel du CNH est communiqué en début de saison. Les activités ne sont pas assurées les jours fériés ainsi que pendant les périodes de fermeture annoncées par le Cercle. Ces informations sont communiquées en amont aux adhérents.

12. Pour les mineurs

Toute inscription d'un mineur est réalisée par son représentant légal. Celui-ci :

- autorise la participation du mineur ;
- atteste avoir pris connaissance de la Charte ;
- communique les informations médicales utiles ;
- reste joignable pendant les activités ;
- informe le CNH en cas de refus concernant le droit à l'image.

Le représentant légal demeure responsable du mineur en dehors des horaires d'encadrement.

13. Notre engagement commun

Plus qu'un club, le Cercle des Nageurs d'Hossegor est une communauté. Nous partageons une même envie : prendre soin de notre santé, progresser ensemble, respecter l'eau, et faire vivre un lieu où chacun se sent accueilli.

En rejoignant le Cercle des Nageurs d'Hossegor, chacun devient acteur de cette aventure collective. Merci de contribuer, par votre présence, votre engagement et votre respect des autres, à faire vivre l'esprit du Cercle.